



# Des fonctionnaires d'Etat au service de votre Environnement



## Police de la chasse et de la protection de la nature

Les Agents techniques et Techniciens de l'Environnement de l'ONCFS sont commissionnés au titre des Eaux et Forêts par le Ministère chargé de l'Environnement.

Assementés auprès des tribunaux et placés sous le contrôle du Procureur de la République, ils recherchent et constatent les infractions relatives à l'Environnement (chasse, pêche, circulation des véhicules dans les espaces naturels, protection de la faune et de la flore) pour la sauvegarde du patrimoine naturel.

Ils travaillent en étroite collaboration avec d'autres corps de police (Gendarmerie, Police Nationale, Conseil supérieur de la pêche...) ainsi qu'avec les principales administrations (DDAF, DDSV, DCE, Douanes...).



Dans le cadre d'un réseau national, ils exercent un contrôle des activités commerciales encadrées par la Convention de Washington (CITES), dont les cinqes, animales, les zoos... leurs missions contribuent à la gestion durable de la faune et de ses habitats au service de l'intérêt général.

## Etudes et recherches

Les agents participent au suivi patrimonial et à la gestion durable de la faune sauvage et de ses habitats.

Ils réalisent notamment des comptages (cerf, chevreuil, vanneau...), des baguages (béccasse des bois, colombidés...), des relevés de présence (loutre, lézard ocellé...), un suivi sanitaire de la faune sauvage (réseau SAGIR)... selon des protocoles scientifiques précis. Les informations collectées sont saisies sous SIG pour alimenter une banque de données régionale et locale. Parmi les espèces patrimoniales étudiées figure le faucon pèlerin qui a fait l'objet d'un suivi depuis plus de 25 ans (suivi remarquable en France par sa longévité).



En relation avec le Conservatoire botanique pyrénéen, ils participent également à enrichir l'inventaire de la flore régionale.

## Expertise et appuis techniques

Les données collectées par les agents sont traitées par des chercheurs et les résultats sont mis à la disposition des administrations, des décideurs politiques, des aménageurs et des gestionnaires de territoires, notamment la Fédération départementale des chasseurs.

Par ailleurs, les agents contribuent à la formation des Gardes particuliers, des Louvetiers... et à l'information des scolaires.

De par leur bonne connaissance de la faune et de ses habitats, ils siègent au sein de comités (pilotage Natura 2000), ou de commissions départementales (commission compétente en matière de chasse et de faune sauvage, commission compétente en matière de faune captive...) et leur expertise est sollicitée par le Préfet, le Procureur de la République et les Juges près des tribunaux du Lot.



De même, ils travaillent au bénéfice du développement durable en partenariat ou en collaboration avec des collectivités territoriales (Conseil général, Mairies...), des associations de protection de la nature (lot nature...), des associations d'usagers du milieu naturel (Fédération départementale des chasseurs, Comité départemental Descalade...), ainsi qu'avec l'association départementale des piégeurs ou le Parc naturel régional des Causses du Quercy.